



Ville de

# Sierentz *infos*



Exceptionnellement, en raison d'une importante annulation de manifestations, ce Sierentz infos est un numéro trimestriel.

## Naissances

Jules	20/04/2020	fil de Mélanie BRAND et Emmanuel BAUMLIN
Olivia	26/04/2020	filie de Océane SEVERAC et Arnaud URFER
Azad	30/04/2020	fil de Esra ARAN et Tahir BOZPAPAGAN
Grégoire	01/05/2020	fil de Marie-Laure KAPPS et Christophe HELL



## Décès

21/03/2020	Bernard SEGER à l'âge de 65 ans
31/03/2020	Pierre BAUMANN à l'âge de 88 ans
09/04/2020	Agnès CLAER veuve HATTERER à l'âge de 82 ans
18/04/2020	Marthe BRUNNER veuve RAPP à l'âge de 87 ans
02/05/2020	Irène GOLINSKI veuve GILBERT à l'âge de 94 ans
14/05/2020	Marcel HOMATTER à l'âge de 90 ans
26/05/2020	Raymond FROMHERZ à l'âge de 82 ans

## Anniversaires de juin

99 ans	Emma LANGE née SCHIFFKO le 25 juin
89 ans	Pierre SCHIRMER le 18 juin
85 ans	Paulette KOHLER née GILLMING le 5 juin
85 ans	Roger KETTERLIN le 9 juin
84 ans	Marie Alice KEIFLIN née BISSEL le 2 juin
84 ans	Madeleine REITZER née GAUDEL le 2 juin
84 ans	Nicole VAUTARD née BOURGOIN le 27 juin
83 ans	Arsène MARTIN le 18 juin
83 ans	Jacqueline MASSON née RENCKLY le 19 juin
83 ans	Ingrid WISNIEWSKI née ZAHN le 19 juin
82 ans	Henri SPECKER le 21 juin

## Anniversaires de juillet

92 ans	François LUDWIG le 8 juillet
89 ans	Marie Joséphine JUD née DIEBOLT le 2 juillet
89 ans	Fernand DRAPP le 9 juillet
85 ans	Alfred GROSHENY le 27 juillet
83 ans	Monique RINNER née GARGOËT le 7 juillet
83 ans	Marie-Louise KESSLER née GASSER le 18 juillet
82 ans	Liliane BILGER née BISSEL le 21 juillet
80 ans	Marie-Odile FUCHS née KOHLER le 13 juillet
80 ans	Joseph MARBACH le 24 juillet

## Anniversaires d'août

95 ans	Madeleine HAAS née STOECKLIN le 30 août
89 ans	Marie Anne HECHINGER née MACHER le 15 août
88 ans	Claire LUX née WEISS le 17 août
87 ans	Hélène VOLTZ née NASS le 13 août
87 ans	Gérardine KOHLER née WILHELM le 26 août
86 ans	Jean Charles MASSON le 18 août
84 ans	Albert KOHLER le 09 août
82 ans	Gilbert SCHILLING le 08 août

## Anniversaires de septembre

95 ans	Marie-Rose STOECKLIN née PRAX le 24 septembre
93 ans	Marthe GROELLIN née LIEBERMANN le 03 septembre
93 ans	Marie KOHLER née SCHMIDLIN le 07 septembre
92 ans	Lucienne TSCHUPP née BLOSSER le 06 septembre
91 ans	René MULLER le 27 septembre
88 ans	Denise BRECKLÉ née HABERSETZER le 08 septembre
88 ans	Alice SCHWEITZER née KANNENGIESER le 11 septembre
87 ans	Monique BARTH née GERHARD le 07 septembre
86 ans	Angèle MOSER le 09 septembre
84 ans	Yves MARZOLF le 22 septembre
81 ans	Marie-Paulette BILGER le 27 septembre
81 ans	Denise TURRI née BATT le 30 septembre
80 ans	Marie Hélène HOCHSTICHER née KELLER le 1 <sup>er</sup> septembre

Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.

Carnet	Le Mot du Maire	Conseil municipal	Associations Loisirs	Confinement	Enfance Jeunesse	8 mai	Manifestations	Infos pratiques
p. 2	p. 3	p. 4	p. 7	p. 8	p. 10	p. 10	p. 11	p. 11

## Le Mot du Maire

Chers Sierentzoises et Sierentzois,  
Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous dans ce premier numéro de Sierentz Infos, après l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des adjoints qui ont eu lieu samedi 23 mai.

L'équipe qui m'entoure est à présent en ordre de marche et nous nous sommes mis au travail sans attendre. Le Conseil Municipal s'est réuni successivement, les 8 et 15 juin, pour notamment procéder au débat d'orientations budgétaires et à l'adoption du budget de l'exercice 2020. Vous trouverez dans les pages suivantes de ce numéro la synthèse des décisions prises.

Ce budget 2020 qui a été adopté par le conseil municipal reprend les engagements pris par l'équipe sortante, et pour les travaux programmés et non démarrés, des enveloppes financières ont été inscrites. Chaque projet fera l'objet d'une discussion en groupe de travail avant toute prise de décision.

Sur le plan scolaire et périscolaire, la Commune a mis tous les moyens en œuvre, malgré un protocole sanitaire très contraignant, pour que les enfants des parents qui se trouvent dans l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail puissent être accueillis.

Durant les congés scolaires et plus particulièrement le mois de juillet, un accueil en centre de loisirs sera proposé aux familles, dans le respect du protocole sanitaire qui nous sera imposé le moment venu.



Je veux réitérer mes remerciements à toute l'équipe sortante ainsi qu'aux équipes administratives et techniques municipales pour leur travail mené et auquel j'ai participé, dans la gestion de crise sanitaire sans précédent et j'ai une pensée émue pour

toutes les personnes touchées par ce virus et les familles frappées par la séparation d'un ami, d'un proche, d'un parent.

La pause estivale qui s'annonce permettra à l'équipe municipale de définir la composition et le fonctionnement des commissions municipales, des groupes de travail et des ateliers projets, auxquels des habitants pourront être associés.

Un Conseil Participatif Citoyen sera installé dès le mois de septembre afin qu'il puisse apporter sa contribution sur les sujets qui concernent l'ensemble de la population.

Je compte sur votre participation, qui est essentielle au débat démocratique et nous vous tiendrons régulièrement informés.

Sur ces quelques lignes que je veux optimistes et volontaristes, je vous laisse découvrir les différentes rubriques de ce 336<sup>ème</sup> numéro de Sierentz Infos, trait d'union entre la « maison communale » et ses habitants.

Je vous souhaite un agréable été et vous donne rendez-vous à la rentrée en pleine forme.

Votre Maire  
Pascal TURRI

## Séance du 15 juin 2020

Après avoir constaté les résultats de l'exercice écoulé, ainsi que les comptes de gestion produits par la Trésorerie, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les différents budgets. Ils avaient auparavant fait l'objet de discussions dans les commissions et au cours d'un débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 juin dernier.

### BUDGET GENERAL

#### Section de fonctionnement

Elle est équilibrée en dépenses et en recettes à **7 115 478 €** permettant de dégager un autofinancement pour investissements de **2 589 543 €**.

##### Les dépenses comprennent

- Les charges de personnel soit **2 064 835 €** ;
- Les charges à caractère général et de gestion courante (électricité et gaz, téléphone, entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, assurances, contributions...) soit **1 601 900 €** ;
- Les charges financières soit **120 000 €** ;
- Les atténuations de produits, amortissements et charges exceptionnelles soit **739 200 €**.

Les recettes qui compensent ces dépenses sont essentiellement apportées par :

- Les impôts et les taxes pour une somme de **3 398 939 €** ;
- Des dotations, subventions, participations et produits des services et ventes diverses pour une somme de **1 271 459 €** ;
- Les atténuations de charges, autres produits de gestion courante, indemnités et produits exceptionnels pour une somme de **2 445 080 €**.

Les taux communaux des taxes locales restent identiques à ceux pratiqués en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : **19,86%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,31%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **42,59%**

### BUDGET GENERAL

#### Section d'investissement

Elle est équilibrée, après affectation des résultats et restes à réaliser, en dépenses et en recettes à **13 376 728 €**.

Il a été prévu :

- Le remboursement de la dette pour un montant de **1 607 000 €** ;
- Les acquisitions de matériel et de terrains pour un montant de **1 416 082 €** ;
- Les travaux pour un montant de **7 791 756,74 €** ;

Il a notamment été inscrit (montants TTC) :

- |   |  |
|---|--|
| • L'acquisition du foncier auprès de GHRMSA – <b>2 325 000 €</b> ;                    | • Ancienne gravière et zone de loisirs – <b>200 000,00 €</b> ; |
| • La reconstruction de la salle omnisport suite à sinistre – <b>3 521 374 € TTC</b> ; | • Parc domaine Haas et moulin – <b>140 000,00 €</b> ;          |
| • La construction du tennis – <b>2 763 740 € TTC</b> ;                                | • Skat Park et aires de jeux – <b>150 000,00 €</b> ;           |
| • Conteneurs place Dreyfus – <b>50 000,00 € TTC</b> ;                                 | • Gare active – <b>130 000 € TTC</b> ;                         |
| • Stand de tir 50 mètres – <b>160 000,00 €</b> ;                                      | • Cimetière extension colombarium – <b>50 000 € TTC</b> ;      |
|   | • Extension jardins familiaux – <b>55 000 € TTC</b> ;          |

### BUDGETS ANNEXES

#### Eau et assainissement

La compétence Eau et Assainissement a été transférée au 1er janvier 2020 à Saint Louis Agglomération. De fait il n'y a plus de budget à prévoir par la commune en tant que tel.

#### C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Le budget annexe C.C.A.S. a été arrêté à **22 950 €**.

Le détail du budget primitif de l'exercice ainsi que les annexes (subventions, participations et tarifs) sont affichés en Mairie.

Les tarifs de location ou de concessions ont été révisés (cimetières, droits de place, marché, locations de salles), ils sont disponibles en mairie sur simple demande.

Les subventions ont également été votées et cette année une dotation exceptionnelle sera versée à l'OMSAP en soutien aux associations en difficulté en raison du COVID pour un montant de 6000€.

## Rapport sur la gestion de l'ETB

L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) est une association de droit local ayant pour objectif de poursuivre le renforcement de l'espace de vie économique commun et européen de l'agglomération trinationale de Bâle, de promouvoir l'identification des personnes à ce territoire commun, de favoriser la coopération démocratique des citoyens aux affaires transfrontalières et d'en améliorer la gestion.

Un contrôle des comptes et de la gestion de l'ETB sur les exercices 2015 à 2018 a été ouvert en 2018 par le Président de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est. La Ville de Sierentz, en tant que collectivité représentée au sein de l'ETB, en a débattu.

## CCAS – Désignation des représentants appelés à siéger au CCAS

Par délibération du 8 juin 2020, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), répartis comme suit :

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration et en sus : 4 membres élus au sein du Conseil Municipal, et 4 membres nommés par le Maire en vertu des dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui prévoit une représentation de quatre catégories d'associations.

Les 4 conseillers élus sont: Rachel SORET VACHET-VALAZ, Mathilde SEYNAVE-DUBOST, Carole CHITSABESAN, Manuelle LITZLER.

## Election d'un délégué appelé à siéger au sein du groupe d'intérêt cynégétique n°26

L'arrêté préfectoral n° 91-678 du 3 octobre 1989 a fixé les limites et créé les groupements d'intérêt cynégétique dans le Département du Haut-Rhin, et notamment le Groupement d'Intérêt Cynégétique n°26. Il a pour objet de définir et faire appliquer par ses membres des règles communes de gestion de la faune et d'aménagement de leurs territoires de chasse, conformément aux lois et aux règlements, ainsi que d'améliorer l'habitat, les conditions d'existence et de reproduction du gibier et de promouvoir les modes et méthodes de chasse et de gestion du cheptel gibier les mieux adaptés aux dits territoires.

La Ville de Sierentz a désigné Nicolas ARBEIT comme délégué au Groupement d'Intérêt Cynégétique n°26.

## Désignation des membres appelés à siéger au sein de l'ADAUHR

La Ville a adhéré à l'ADAUHR, Agence Technique Départementale créée en application de l'article L5511-1 du CGCT entre le département du Haut-Rhin, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) haut-rhinois.

A ce titre, elle est représentée à l'assemblée générale de l'agence et la durée du mandat de son représentant est identique à la durée du mandat municipal. En application des statuts de l'ADAUHR, les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le conseil municipal lors de l'adhésion de la commune à l'ADAUHR. De même, les statuts prévoient la possibilité de désigner un représentant suppléant.

La Ville de Sierentz a désigné Pascal TURRI en qualité de titulaire, et Mélody WACH en tant que suppléante.

## Domaine HAAS - Désignation de 4 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du comité de direction

La Ville a acquis, le 22 mars 2007, auprès de Mademoiselle Françoise HAAS, le Domaine HAAS.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 04 décembre 2018, a créé l'Association du domaine HAAS dont le but est le partage d'expertise et de savoir-faire technique afin de sauvegarder et de valoriser le patrimoine, mais aussi la mise en œuvre d'actions pédagogiques, de communication et de formation comprenant notamment la mise en valeur des arts, de la peinture, de l'artisanat, des traditions populaires, de l'archéologie..., et toutes autres activités relatives à l'histoire et à la mémoire du lieu.

La Ville a désigné Julie BENTZINGER, Nicolas ARBEIT, Françoise BISSEL FUHRER et Stéphane DREYER.

## Recensement de la population

### Désignation du coordinateur communal

Conformément au titre V de la loi n° 2002-276 du 27 juillet 2002 et à ses décrets d'application, relative à la démocratie de proximité qui stipule que pour les Communes de moins de 10 000 habitants, il est procédé à une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, soit en 2021 à nouveau (entre le 21 janvier et le 20 février) il convient de nommer le coordonnateur communal.

Madame Anne BITTERLIN est désignée en qualité de coordonnateur communal.

### Personnel communal - Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a créé un poste Adjoint technique territorial à temps non complet à 26.58/35h à compter du 1er septembre 2020 étant donné l'accroissement du nombre d'enfants accueillis à la rentrée 2020/2021 au périscolaire « Les Barbapapas ».

## Adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour la fourniture de gaz et d'électricité

Etant donné les nouvelles obligations réglementaires de mise en concurrence des contrats de fourniture de gaz et d'électricité, Saint-Louis Agglomération a proposé à ses communes membres de créer un groupement de commandes d'achat d'énergie. La Commune de SIERENTZ va adhérer, via convention avec SLA, à ce groupement pour ses achats de gaz et d'électricité. Le coordonnateur sera SAINT-LOUIS Agglomération qui gèrera l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de la passation des marchés, de leur signature et de leur notification aux entreprises retenues.

## Création d'un site de PARKOUR - Attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération

Dans le cadre de la création d'un site de « Parkour » au Complexe sportif dont le coût total est de 106 500 € HT, la Ville a déposé un dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours de Saint-Louis Agglomération. Elle a obtenu ce fonds de concours à hauteur de 25 149,48 € HT.

## Réseau fibres optiques ROSACE - Convention d'implantation d'équipements

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique ROSACE, il était nécessaire d'implanter un sous-répartiteur optique (SRO) rue Rogg- Haas. La parcelle retenue, cadastrée section 9 n° 142, appartenait au Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA). La Ville de Sierentz s'étant depuis portée acquéreur de cette parcelle, il convient d'établir une convention de servitude au profit de ROSACE pour l'implantation de ce SRO.

Le compte-rendu intégral de la séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site [www.sierentz.fr](http://www.sierentz.fr)

# Installation du nouveau conseil municipal

Le 23 mai dernier, le conseil municipal élu le 15 mars a été officiellement installé.

La séance s'est déroulée sans public, à la salle Agora, dans le strict respect des mesures de distanciation et des gestes barrières. Une diffusion sonore simultanée avait été prévue à l'extérieur.

Jean-Marie BELLARD, maire sortant, a ouvert la séance, pour ensuite donner la parole à Pierre ENDERLIN, doyen de l'assemblée. Très ému, ce dernier a rappelé la difficile situation sanitaire liée au Covid, et ses lourdes conséquences humaines ; il a salué l'implication des personnels soignants dans la lutte contre le virus.

Les conseillers ont ensuite procédé à l'élection du maire : un seul candidat s'est déclaré, Pascal TURRI. Il a été élu à la majorité absolue des suffrages avec 22 voix sur 27.

Prenant ensuite la parole, il a appelé l'ensemble des élus, issus des 2 listes électorales, à travailler en-

semble dans l'intérêt général et public de Sierentz. Le maire a ensuite proposé à l'assemblée de voter une liste de 8 adjoints.

Ont été élus : Rachel SORET VACHET-VALAZ, première adjointe, 42 ans, professeur d'histoire ; Stéphane DREYER, 2<sup>e</sup> adjoint, 47 ans, professeur des écoles ; Catherine BARTH, 3<sup>e</sup> adjointe, 63 ans, gestionnaire d'un centre de bien-être ; Patrick GLASSER, 4<sup>e</sup> adjoint, 63 ans, retraité ; Lauren MEHESSEM, 5<sup>e</sup> adjointe, 39 ans, directrice administrative et financière ; Aimé FRANCOIS, 6<sup>e</sup> adjoint, 73 ans, retraité ; Mélody WACH, 7<sup>e</sup> adjointe, 28 ans, paysagiste urbaniste chargée de projets, et Luc FUCHS, 8<sup>e</sup> adjoint, 59 ans, retraité.

2 conseillers délégués complètent le bureau municipal : Carole CHIT-

SABESAN et Mathieu ROUX.

Félicitations à tous les élus !



Découvrez la vidéo de l'installation du CM en tapant le lien suivant :

<https://bit.ly/sierentzconseil>  
ou en flashant ce QR code



## Jardin partagé en permaculture du WurzlaGartà : au travail, ça pousse !

Après une pause rendue nécessaire par les mesures de confinement, les membres de l'association jardin partagé du WurzlaGartà se retrouvent à nouveau régulièrement sur la parcelle située au Gantzacker, dans les collines de Sierentz, pour entretenir et faire fructifier le jardin cultivé selon les principes du jardinage naturel. Confrontés (comme tout le monde) aux ravageurs, qui ont eu le champ libre pendant ces derniers mois (en particulier les mulots), les jardiniers bénévoles recherchent des solutions naturelles pour préserver un équilibre au jardin tout en assumant à chacun sa part de l'abondance.

La fin du confinement a été l'occasion de planter les légumes d'été, ainsi que les vivaces mellifères qui nourriront la ruche du jardin partagé, de même que les plantes médicinales que l'association a réunies sur une planche de culture spécifique. Viendra bientôt le temps de la cueillette des cerises et des petits fruits plantés il y a deux ans. Le but étant de disposer d'une source de nourriture en permanence au jardin.

Les mesures sanitaires anti-Covid 19 ont amené l'association à annuler le troc-plantes et la journée d'ateliers prévus fin avril avec la médiathèque la Citadelle. Ce ne sera que partie remise. En attendant, le Wurzlagartà projette d'organiser une journée portes ouvertes, probablement d'ici la fin de l'été.

L'association est toujours à la recherche de bénévoles désireux de s'impliquer dans l'aventure d'un jardin partagé (elle est ouverte à tous), elle recherche aussi graines, plantes, voire fruitiers et même des outils de jardinage, des planches en bois également pour ses futurs chantiers et plantations.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous à l'adresse suivante :

[wurzlagarta@gmail.com](mailto:wurzlagarta@gmail.com)

ou Jean-françois OTT au **06.12.94.90.49**

L'association dispose également d'un site internet ([www.wurzlagarta.com](http://www.wurzlagarta.com)) et d'une page facebook au même nom.



## Association des bricoleurs

L'association des bricoleurs de Sierentz recherche de nouveaux membres afin de renforcer son équipe dynamique! Découvrez leur charte de présentation et d'inscription sur le site internet de la Ville : [www.mairie-sierentz.fr](http://www.mairie-sierentz.fr)

Pour tout renseignement, contacter Aimé François : [aime.francois.sierentz@sfr.fr](mailto:aime.francois.sierentz@sfr.fr)



Depuis le 16 mars, la ville de Sierentz comme toutes les villes de France, est entrée plus concrètement dans une zone de turbulence. Le virus dit Covid-19 a fait une irruption soudaine dans la vie de nos concitoyens. Les semaines qui ont précédé cette date étaient annonciatrices d'un certain nombre de restrictions, mais qui pouvait imaginer le scénario que nous avons vécu...

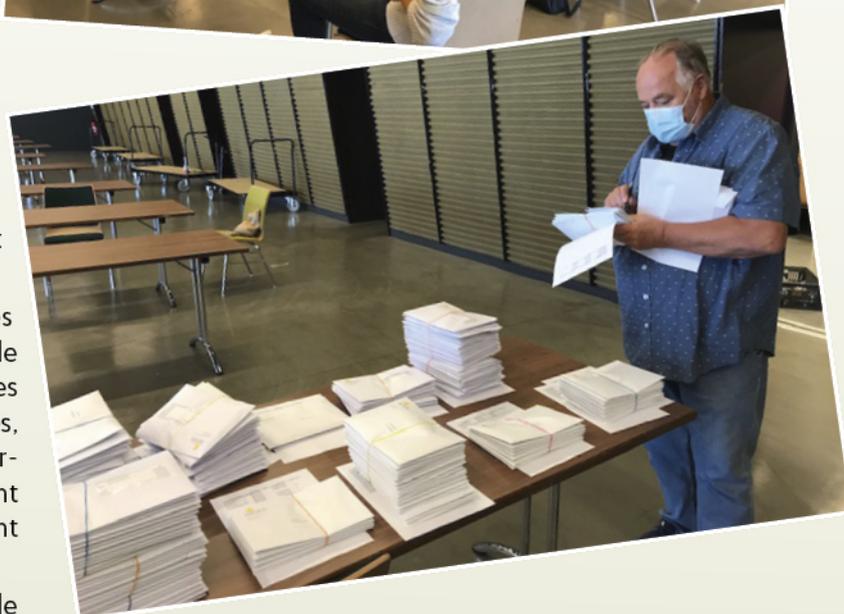
Les élus de la ville et les services municipaux se sont investis dans la gestion de cette crise. Une cellule de veille composée par la municipalité et la direction des services municipaux a été mise en œuvre.

Celle-ci devait communiquer avec le public, elle devait se faire le relai des informations changeant et évoluant chaque jour, auprès des habitants, auprès des commerces, et des usagers de ses équipements.

Outre la gestion des urgences au quotidien, qui a été bouleversé pour tous, certaines actions cibles ont été menées.

En particulier, une action en direction des personnes fragiles, âgées, isolées ou en difficulté. Les agents de la commune ont procédé à l'appel téléphonique des personnes de plus de 65 ans. Prendre des nouvelles, savoir si une difficulté particulière nécessite une intervention d'un tiers, ou tout simplement avoir un moment d'échange, qui parfois pour les personnes seules ont été l'occasion de parler un peu de soi.

Par ailleurs, un réseau a été mis en place sur la base de bénévoles de la commune. Des messages et des courriers ont été distribués pour permettre à chacun de se signaler. Dans ce cadre, des personnes se sont manifestées auprès de la ville pour offrir leurs services : faire des courses, transporter des personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion par exemple. Nous les remercions toutes à l'occasion de cet article. Mais force a été de constater que très peu de personnes ont fait appel à



ce réseau. Finalement, nous avons compris que la solidarité entre voisins, entre amis et dans la famille a été particulièrement efficace. Chacun peut se féliciter en ce sens, avoir aidé son voisin ou sa famille a été bénéfique pour tous.

En mairie, les agents ont continué à vous rendre service, différemment, malgré les conditions qui nous ont empêché de vous accueillir physiquement pendant un temps. Des permanences se sont tenues tous les jours pour vous apporter les meilleures réponses.

Le déconfinement annoncé le 11 mai a sonné comme une promesse de liberté : pouvoir sortir librement de chez soi était attendu par chacun. Le Gouvernement a promis des masques, pour différentes raisons ceux-ci n'ont pas été livrés à temps. La Commune a alors décidé de commander ses propres masques, de fabrication locale en tissu lavable. Et pour pouvoir vous les déposer gratuitement dans chaque boîte aux lettres, ces masques ont été livrés à la mairie et montés par une cinquantaine de bénévoles. Ils ont été livrés quelques jours avant la date annoncée.

Quant à l'école, en début de confinement la mairie a pu organiser la remise des cours en version papier aux parents qui les ont récupérés pour les enfants confinés. Par la suite, la ville a organisé en partenariat avec la Direction du groupe scolaire, un accueil des





veiller à ce que toutes les demandes soient satisfaites, tout en poursuivant l'administration des affaires courantes qui elles, n'ont pas toujours ralenti. C'est l'implication de tous ces acteurs qui a permis que tout fonctionne. Le service de l'Etat Civil a enregistré des décès supplémentaires entre mars et mai, nous adressons du fond du cœur toutes nos pensées de réconfort aux familles endeuillées.

Aujourd'hui le déconfinement est presque gagné, même si la prudence reste de mise. A cet effet, les manifestations ne pourront reprendre qu'en septembre si la tendance à l'amélioration se confirme et sous réserve de consignes nouvelles qui émaneraient des autorités. Les salles mises à disposition du public rouvriront, aux même conditions, à partir de septembre. Toutes les conditions relatives aux gestes barrières devront être respectées.

Vous avez fait preuve de patience jusqu'ici, de compréhension et de respect des dispositions qui s'imposent à nous tous. Nous vous en remercions et vous encourageons à poursuivre dans cette voie, pour que l'épisode de virus de la Covid soit bientôt un mauvais souvenir.

enfants pour les personnes dites « prioritaires » : les soignants d'abord. Ce service a ensuite été étendu aux personnes chargées de mission de protection, des forces de l'ordre, des personnels intervenant dans les écoles.

Les pôles d'accueil ont réuni environ 15 enfants selon les périodes. Un protocole sanitaire drastique a imposé une organisation complexe pour permettre d'accueillir les enfants : espacement des tables, interdiction de croiser des groupes, interdiction d'échanger son matériel. Les efforts de tous et un travail conséquent mené ont permis à ces enfants d'être accueillis.

Il a fallu réinventer les activités, être créatif et ceci dans l'urgence.

Pour les commerces la période a été rude également. Le marché hebdomadaire interdit par la Préfecture, a finalement pu rouvrir grâce à nos efforts via une dérogation obtenue finalement. Les entreprises locales ont été destinataires d'un courrier de la part de la mairie, pour leur permettre de s'orienter plus facilement auprès des instances chargées de les aider pour la période de crise (aides financières de l'Etat). Les élus et les agents de la ville n'ont pas cessé de



## Ehpad - Une pensée pour nos aînés...confinés

Depuis le début du mois de mars, nos aînés sont confinés. Isolés dans leur chambre, pour échapper au fameux virus.

On ne peut imaginer la longueur des journées lorsqu'on est privé de sa famille et contraint de rester seul.

« Pourquoi, combien de temps, ... ? » toutes ces questions sans réponse. Il faut juste patienter.

Pour briser l'isolement, les enfants ont envoyé des dessins et messages de soutien.

Peu à peu, il a fallu trouver des solutions. WhatsApp, Skype, visio... nos aînés sont devenus connectés !

Puis vint l'heure des retrouvailles avec des rendez-vous

organisés, masqués ou par les jardins. Le temps a passé.... ils sont déboussolés.... mais il est possible de se voir... parfois juste à travers une vitre... ne surtout pas se toucher.

L'attente est longue mais on espère bientôt pouvoir à nouveau les serrer dans nos bras.

Une pensée particulière pour les familles endeuillées.

Un grand merci à tous les membres du personnel qui ont oeuvré chaque jour pour rendre supportable le quotidien des résidents. A celles et ceux qui, avec bienveillance, ont accompagné nos aînés et leur ont permis d'échanger et de rester en lien avec leurs familles.



# DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS

## n°68 Edition de Sierentz

### Pendant le confinement aux Barbapapas

Quelques photos pour illustrer la période du confinement à l'accueil des Barbapapas ; avant d'accueillir le retour des premiers enfants le 18 mai, les animateurs ont pris soin des animaux qui ont eu le privilège d'occuper les espaces extérieurs à leur guise – de nouveaux essaims, de nouveaux poussins – de ce côté-ci ce printemps a été propice ! Durant ce temps certains animateurs en ont profité également pour aménager un grand espace potager sur le domaine Haas – les arrosoirs attendent les enfants avec impatience !



### Commémoration du 8 mai

En cette journée du 8 mai, la France commémore le soixante-quinzième anniversaire de l'armistice mettant fin aux combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, une cérémonie d'hommage aux victimes s'est tenue à Sierentz, mais sans public.

En présence du lieutenant – colonel Jean-Paul Ketterlin,

président de section de l'Union Nationale des Combattants de Sierentz et de son porte-drapeau Jean-Pierre Lafourcade, le maire Jean-Marie Belliard et son successeur Pascal Turri ont effectué un dépôt de gerbe devant le monument aux morts.

Par ce geste symbolique, ils ont honoré la mémoire des Sierentzois disparus durant la terrible période 1939-1945, et entretenu ainsi le nécessaire devoir de mémoire.



Toutes les manifestations programmées jusqu'à fin juillet sont annulées. A savoir :

- 9, 10, 16, 17, 30 et 31 mai : Y'a rien à la télé
  - 16 mai : Sie'Roulette
  - 27 mai : déjeuner dansant
  - 29 mai : fête au domaine Haas
  - 30 et 31 mai : Regio Cup Sud Alsace
  - 6 juin : journée citoyenne
  - 13 juin : concert de printemps de la Musique Concordia
  - 13 et 14 juin : concours de Tir Inter-sociétés et Public
  - 20 juin : fête de la musique
  - 26 et 27 juin : Spectacle du Dance Center
  - 27 juin : soirée "Classic Stub"
  - 4 juillet : ciné plein air
  - 13 juillet : soirée tricolore
  - 14 juillet : concours doublette de la Fête Nationale
  - 18 juillet : soirée "Classic Stub"
  - 26 juillet : Open triplète du Pétanque Club
- La tenue de la soirée Météo Jazz en août n'est pas encore confirmée.

Ces manifestations rassemblent un grand nombre de personnes, dans des lieux clos ou en extérieur, où il y sera difficile de faire appliquer les gestes barrières tout en maintenant un climat festif et convivial.



## Concours des Maisons et Balcons Fleuris 2020

Les membres du Jury des Maisons et Balcons Fleuris de notre Commune effectueront le tour du village le 23 juillet prochain.

### Avis aux résidents d'immeubles collectifs

Pour celles et ceux qui fleurissent leurs balcons et qui souhaitent participer au Concours de cette année, merci de vous signaler en Mairie.

### Don de sang

Mardi 28 juillet de 16h30 à 19h30

à la Salle des Fêtes de Sierentz

Rue Clémenceau.

Nous vous attendons nombreux de 18 à 70 ans.



## Agenda automne/hiver 2020-2021 des manifestations

Avis aux associations sierentzoises !

Afin de pouvoir éditer l'agenda automne/hiver 2020-2021 des manifestations, les associations sont priées d'envoyer en Mairie de Sierentz avant le 15 juillet 2020 les dates de leurs manifestations programmées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 28 février 2021.

## Infos pratiques

### Civisme

Pour la bonne entente entre voisins, merci de respecter quelques principes de civisme :

- L'utilisation de machines bruyantes (tondeuses, tronçonneuses, etc.) est interdite les dimanches, les jours fériés et à éviter pendant les heures de repas ;
  - Informez vos voisins lorsque vous organisez une fête de famille ou lorsque vous avez un chantier exceptionnel ;
  - Evitez les tournées bruyantes de mobylettes et autres scooters sur la voie publique.
- Nous comptons sur votre compréhension et votre sens citoyen.

## Fermeture des bureaux de la mairie

Les bureaux de la Mairie seront fermés le lundi 13 juillet



### VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE



MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER



MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS - FERMER LES VOILETS LE JOUR



DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE



NE PAS BOIRE D'ALCOOL

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15



ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES




## Fermeture de la déchetterie

La déchetterie de Sierentz sera fermée le samedi 15 août

# AGENDA

## Juillet

- 23 Passage du Jury - Maisons Fleuries page 11
- 28 Don de sang page 11

Nous vous  
souhaitons  
un très bel été !

Prochain numéro  
en septembre



### Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le vendredi  
de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 17 h

### Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ · Tél. 03 89 81 51 11 · Fax 03 89 83 92 52  
[mairie@mairie-sierentz.fr](mailto:mairie@mairie-sierentz.fr) · [www.mairie-sierentz.fr](http://www.mairie-sierentz.fr)

### Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Pascal TURRI. Dépôt légal : juin 2020.

Conception et rédaction : Commission Information et Communication. Réalisation graphique : [www.rhenus-communication.fr](http://www.rhenus-communication.fr)

Impression : Alsagaphic, Rixheim. Crédits photos : Mairie de Sierentz, Rachel Soret Vachet-Valaz, documents remis.

